



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_173_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
Association Méli Mélodie**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec **L'Association Méli Mélodie**, sise Château Borel – Parc Karl Marx – 38600 FONTAINE représentée par Monsieur Vincent CORBASSON, dans le cadre des spectacles de Noël proposés aux élèves des classes élémentaires de la commune.

Le spectacle « Et pis c'est tout ! » aura lieu en salle polyvalente de la commune de Vif comme suit :

- 2 représentations le jeudi 18 décembre 2025 , à 10h et à 14h.

Le montant des 2 représentations s'élève à 3025,74 Euros TTC.

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF,

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.